

COMPTE-RENDU DU CONSEIL LOCAL DES PARENTS 08 JANVIER 2024

Rappel de l'ordre du jour

Modification du règlement périscolaire et extra-scolaire
Début de séance 18h45

Liste des présents (33 participants)

Cabinet du Maire

Monsieur JEANDON, Le Maire
Madame BEUGNOT, adjointe au Maire, déléguée à l'éducation et à la réussite éducative.
Madame SDIRI, conseillère municipale, déléguée au périscolaire
Monsieur BERKANI, directeur adjoint au Cabinet
Madame GOSSET Méлина, secrétaire du Maire

Direction de l'Education

Monsieur LARDY Vincent, DGA éducation, culture et sport
Madame LOSPIED, directrice de l'éducation.
Monsieur MAHTOUT, directeur adjoint,
Monsieur JOLY, responsable du service vie scolaire
Madame NOLOT, responsable du service entretien et restauration
Madame MARGEOT, responsable du service Enfance
Madame DIALLO, assistante administrative du service vie scolaire

Parents élus : 22 étaient présents, représentants 12 groupes scolaires

Madame WAKINE Adelmjid, élémentaire Atlantis
Madame BENNOUH Camille, maternelle Atlantis
Madame CHAUMONT Marie Céline, élémentaire Châteaux
Monsieur HOSSEINI Maroi, élémentaire Chemin Dupuis
Madame POUPARD Delphine, maternelle Chemin Dupuis
Madame GHOUALI Sabrina, élémentaire Chênes
Madame BOULOUIZ Morgane, maternelle et élémentaire Chênes
Monsieur LARDON Guillaume, élémentaire Essarts
Madame BEDACIER Audrey, maternelle Essarts
Madame KHEFACHA Najah élémentaire Hazay
Madame BRULARD Kathleen, maternelle Hazay
Madame LABARRERE Louise, élémentaire Petit Vent
Madame BOUZIANI Chehrazad, élémentaire Plants
Madame GUILLO Flamine, élémentaire Plants
Madame AIT-KHALED Myriam, élémentaire Point du Jour
Madame AMSAOU Hasna, maternelle Point du Jour
Madame BELHACHEM Samia, élémentaire Point du Jour
Madame TRAORE Kadidia, maternelle Sébille
Madame AJGOUNE Hanane, maternelle Terrasses
Monsieur BAYASSINE Mahjoub, maternelle Terrasses
Madame GIOL Laura, élémentaire Village
Madame DELAHAYE Alice, maternelle Village

Présentation par Monsieur le Maire et Madame BEUGNOT

Monsieur Le Maire présente ses vœux aux représentants des parents élus, puis propose de faire un tour de table pour se présenter.

Point d'information sur le chauffage dans les écoles par le Maire

Monsieur Le Maire souhaite apporter des précisions concernant les informations qui ont été diffusées. 9 écoles sur 53 ont connu des problèmes de chauffage à des degrés divers et pour des causes diverses. Trois chaudières ont été changées cet été dans les groupes scolaires (Chanterelle, Terroir et Gros Caillou).

Terrasses maternelle : Panne technique d'une vanne sur l'école qui a bloqué le système pendant la nuit du samedi au dimanche. Les élèves du groupe scolaire des Terrasses avaient classe. Ce sont les parents qui ont décidé de manière personnelle de retirer leurs enfants de l'école. Seuls les enseignants de l'IEN sont habilités à décider s'il y a classe ou pas.

Belle-Epine : fuite sur le réseau primaire, ne dépend de la Ville. C'est le délégataire qui est intervenu pour régler le problème. Des convecteurs ont remplacé le chauffage en attendant la remise en chauffe
Problème de réglage dû à une coupure d'électricité dans une partie de la ville. Tous les systèmes étaient à l'arrêt. Le chauffage a été remis à 7h du matin.

Rôle des gardiens : ils interviennent le matin et le soir pour relever les températures et s'assurer que qu'elles sont réglementaires. Ce qui permet d'anticiper et de réagir à temps sur les dysfonctionnements.

RPE : Pendant les vacances scolaires, le chauffage était complètement coupé. Quelles échéances pour résoudre les problématiques ?

Réponse de la collectivité : Pendant les vacances, Les chauffages sont mis hors gels. Des consignes sont données pour la mise en route des chauffages le samedi avant la rentrée pour avoir la bonne température le lundi à la reprise des classes. Dans 80% des écoles, cela s'est bien passé et dans les 20% restants, il y a eu des pannes techniques qui n'ont pas été détectées rapidement.

Réponse de la collectivité : En cas de panne, les techniciens interviennent manuellement. Afin d'y remédier, nous avons lancé une consultation pour l'analyse d'une centrale technique munie de capteurs dans les écoles (gérés par télécom). Elle permettrait, en cas de dysfonctionnement, d'avoir la température et l'information immédiatement. La ville va lancer l'appel d'offre dès à présent pour que ce soit effectif à la rentrée de septembre. Dans le PPI, un million d'euros sont prévus pour résoudre le problème de chauffage de toutes les écoles



Bilan nouveau règlement

Le Maire Jean-Paul JEANDON présente le bilan du nouveau dispositif après 3 mois de de fonctionnement. 100 % de majoration car trop de familles ne réservent pas. Le prévisionnel trop incertain. 25 % n'était pas dissuasif.

Le lancement était prévu en septembre 2023 mais décalé au mois d'octobre pour permettre à toutes les familles d'avoir l'information. Rappel de l'objectif. 3 systèmes de réservations

- Une inscription à l'année concernant la majorité des familles
- Un système avec une inscription à 14 jours
- Un système sur mesure en fonction de vos activités professionnelles

RPE : Pourquoi ce nouveau règlement (réservation à moins 14 jours + 100% de majoration) ? C'est une charge mentale très lourde ?

Réponse de la ville

Pour éviter la surfacturation, la ville a prévu 3 sortes de justificatifs :

- 1) Celui de l'employeur qui peut être annuel pour les parents qui ont des horaires variables ou un empêchement ponctuel pour cause de travail.
- 2) Celui du médecin en cas de maladie.
- 3) Une attestation sur l'honneur.

Envoi de SMS chaque mois pour rappel du justificatif à transmettre pour éviter la surfacturation en cas d'absence de l'enfant. En cas de non-respect des règles, il y a une majoration de 100% du prix du repas selon le quotient de chaque famille.

La commande des repas est effectuée 11 jours à l'avance. Le prestataire commence la production des repas à J-11 (commande matières premières...)

Auparavant, la ville réglait les frais de repas à la livraison. Depuis la rentrée, Le prestataire facture au prévisionnel et non au réel consommé.

Le nouveau dispositif a permis :

- De réaliser des économies.
- De passer des commandes plus proches de la réalité. Réduire l'écart entre le nombre de repas commandés et le nombre de repas livrés.
- La réduction du gaspillage alimentaire, moins de repas jetés ; écart entre novembre et décembre 2022 et novembre et décembre 2023.
- Légère baisse des bio déchets sur les 3 mois.

Les familles impactées par la surfacturation n'ont, soit pas fourni de justificatif, soit omis de calculer leur quotient familial.

Action de proximité. Les responsables périscolaires sont chargés d'accompagner les parents qui rencontrent des difficultés pour l'utilisation du portail et n'ont pas encore fait calculer leur quotient familial (4 écoles repérées).

Cout des repas à l'ensemble des Cergysois : 7.800 0000€

Recettes : 2.900.0000€ - Recette CAF : 700 000€



Le prestataire voulait augmenter le coût des prestations de 17%. Nous avons deux possibilités, soit répercuter cette augmentation à l'ensemble des Cergysois par l'augmentation des impôts, soit à l'ensemble des familles qui utilisent la restauration par l'augmentation du tarif.

En passant sur le nouveau dispositif, nous avons réalisé 7% de gain, soit 300 000€. Ainsi, nous avons minimisé l'augmentation des tarifs pour les familles en limitant les coûts. Nous pouvons faire de meilleures prévisions et poursuivre la communication en direction des familles.

Rappel : un SMS est envoyé à chaque fin de mois pour relance.

Le nouveau portail famille sera opérationnel à la rentrée de septembre 2024/2025. Le choix de l'opérateur est effectué.

RPE : Merci d'avoir fait ce travail de résumé de la situation – Je voulais signaler le problème de flexibilité pour la réservation. Il n'est pas résolu par le justificatif. 3 familles ont envoyé des mails pour excuser l'absence de leur enfant et en retour, elles ont eu des discours différents selon les interlocuteurs. Il faut contacter Mme LOSPIED pour qu'une solution soit trouvée - Nous n'avons pas la possibilité d'un retour en arrière pour corriger nos erreurs sur le portail famille.

Réponse de la collectivité : On est conscient du dysfonctionnement du portail famille qui n'est pas performant. Nous sommes en phase de **test du nouveau portail famille par le service enfance et quelques parents. Il sera opérationnel au mois de juin pour les services et à la rentrée par les usagers.**

Sur la flexibilité, nous prenons en compte les horaires variables des parents, une attestation sur l'honneur de l'employeur suffit pour régulariser la situation des usagers. Nous sommes obligés de respecter le règlement qui a été voté au Conseil municipal. Nous ne pouvons pas revenir sur la tarification. Il faut une équité de traitement pour toutes les familles.

La DE et DRUSI travaillent ensemble pour apporter une réponse cohérente aux usagers. Tenir le même discours

RPE : Constat de la qualité des repas qui se dégrade. Vous nous indiquez que les menus sont composés de 4 éléments ce qui n'a pas été le cas le 20/11/2024, le menu était composé d'un jus de pamplemousse et de la semoule avec sa sauce.

Réponse de la collectivité : La proposition de mettre du jus de pamplemousse a été faite le 28 septembre 2023 par la SOGERES lors de la commission des menus. La demande a été augmentée pour changer du ½ pamplemousse, souvent difficile à manger pour les enfants et souvent transformé en jus par ces derniers.

La proposition a été validée par l'ensemble des personnes présentes lors de cette commission, y compris les parents membres.

Suite au retour fait au CLP du 09/01/2024, le jus de pamplemousse ne sera plus proposé en entrée.

RPE : On déplore la méthode. Il y a un manque de concertation publique alors que vous citez publiquement l'adhésion des parents d'élus. Il y a un réel mécontentement des parents. C'est une charge mentale très lourde.

Réponse de la collectivité : Les RPE représentent les parents des écoles. Le CLP est l'instance de concertation mise en place par la municipalité. Le règlement a été mis à l'ordre du jour du CLP du 16 juin 23 (16 parents présents 14 GS représentés).

La décision était à prendre rapidement pour limiter l'augmentation (négociation avec le prestataire). Une concertation plus large n'était pas possible. Il a été choisi de recueillir l'avis du CLP.

RPE : Le listing des justificatifs a-t-il été communiqué précisément à tous les RP ? Selon les écoles les règles ne sont pas appliquées de la même manière.

Réponse de la collectivité : Les justificatifs sont à transmettre uniquement à Cergy Famille qui les traite via le portail famille.

COMPTE RENDU DU CONSEIL LOCAL DU 08 JANVIER 2024



Les RP accompagnent et redirigent les parents qui seraient en difficulté, néanmoins seul le règlement fait foi. Ils n'attestent pas de la validité du certificat. Les justificatifs sont à transmettre à Cergy famille.

RPE : Quelle est la gestion des repas non pris pour absence mais réservés dans le temps imparti ?

Réponse de la collectivité : L'ensemble des denrées alimentaires livrées est proposé à la consommation des enfants. Ce qui n'est pas mangé est jeté. (Respect de la chaîne du froid : liaison froide, contrainte sanitaire.)

RPE : Comment est calculé le quotient familial ? Comment celui-ci est-il établi ?

Réponse de la collectivité : Le QF n'est pas l'objet de la réunion.

Les familles présentent leurs avis d'imposition ou de non-imposition, leurs 3 derniers bulletins de salaire et l'attestation de relevé CAF pour que le QF puisse être calculé

Pour par exemple une famille qui travaille depuis plusieurs années chez le même employeur, les revenus figureront sur l'avis

Soit pour le QF restauration :

Prise en compte des revenus imposables des responsables du foyer après l'abattement de 10 % ou frais réels de la DGFIP. La ville applique ensuite un abattement supplémentaire de 20 %. Certaines prestations CAF s'y ajoutent par exemple les allocations familiales

Le montant calculé est divisé par 12 pour obtenir un revenu mensuel

Le revenu mensuel est ensuite divisé par le nombre de part (ex : 2 parents + 1 enfant = 3 parts / un parent isolé + 2 enfants = 4 parts)

Soit pour le QF périscolaire :

Prise en compte des revenus imposables des responsables du foyer avant l'abattement de 10 % ou frais réels de la DGFOP.

Le montant est divisé par 12 pour obtenir un revenu mensuel Certaines prestations CAF s'y ajoutent par exemple l'allocation parentale d'éducation (les allocations familiales, non)

Cette formule de calcul s'applique également avec les bulletins de salaire

Pour le QF périscolaire : Salaires imposables X 12

Pour le QF restauration : Salaires imposables X 12 moins 72 % le résultat est divisé par 12 et par le nombre de parts

RPE : Après 4 mois de pratique, êtes-vous soucieux et avez-vous pris la mesure de l'impact financier des nouvelles mesures sur les familles ?

Réponse de la collectivité : Le système a permis de réduire l'augmentation du prestataire et les justificatifs permettent de réguler l'éventuel coût généré aux familles.

RPE : Proposition de trouver un nouvel prestataire, pourquoi ne pas faire un nouvel appel d'offres ?

Réponse de la collectivité : La ville bénéficie des anciens prix du marché (janvier 2021 avant inflation). Si la ville repasse un marché, elle subira une forte augmentation des prix (estimation de + 35%). Pour les villes alentours qui ont dû renouveler leur marché, elles ont subi ces hausses et ont dû augmenter fortement les tarifs aux familles.

D'autre part, le délai de 11 jours pour la commande des repas est une pratique imposée par la plupart des prestataires de restauration. Si nous voulons rester à une facturation au réel, le prix sera adapté par le prestataire. Donc la problématique se reproduira.

COMPTE RENDU DU CONSEIL LOCAL DU 08 JANVIER 2024



Un appel d'offre doit être réalisé cette année pour une mise en œuvre d'un nouveau marché au 1^{er} janvier 2025.

Dans le cadre d'un marché, plus la demande est exigeante et volumineuse, moins il y a de prestataire en capacité de répondre.

Peu de prestataires sont en mesure de répondre à la demande d'une ville comme Cergy (Elior, Quadrature, SOGERES).

Pour rappel la ville a changé de prestataire en 2015. La ville a été contrainte de dénoncer le marché car le prestataire n'était pas en capacité de respecter le cahier des charges.

SOGERES est un partenaire local, la production est faite sur le site de Osny. Ils connaissent bien le territoire. Leur proximité permet de réduire les coûts logistiques et facilite les interventions en cas d'imprévus et de réassort.

Grille analyse lors de l'appel d'offre :

Valeur technique de l'offre et des moyens techniques : total de la Valeur technique/50

Qualité et traçabilité des produits/5

Variété des produits proposés/5

Equilibre alimentaire et variété des menus proposés/10

Dégustation en condition réelle de la prestation/11

Suivi client/5

Organisation de la structure/14

Performance en matière de développement durable : total de la performance en matière de développement durable/20

Impact environnemental des produits/8

Dispositif de lutte contre le gaspillage alimentaire proposé/5

Dispositif mis en place en matière de réduction des emballages/5

Dispositif mis en place en matière de transport/2

Total du critère Prix : /30

Quelle projection à fin février 24 ?

Un bilan sera effectué en février 24, à la suite de ce dernier le conseil municipal votera éventuellement des modifications dans le respect des délais de prévenance.

RPE : Quel est le bilan avec Sogeres depuis le nouveau règlement ?

Réponse de la collectivité : La ville n'a pas de bilan à effectuer avec le prestataire, la ville est en lien constant avec la Sogeres, 2 agents sont dédiés pour les repas et goûters quotidiens.

RPE : Est-ce qu'une étude a été faite sur les autres prestataires ? **Avez-vous réfléchi sur la mise en place** d'une cuisine centrale ? Exemple de, la ville de Vénissieux qui possède une cuisine centrale et qui propose des repas à (4,50€) maximum, le minimum (1€)

Réponse de la collectivité : La ville est en marché, lié par contrat.

Il n'y a pas d'études à faire puisque nous sommes en marché. Les autres prestataires proposent des prix supérieurs de plus de 30 %.

Une cuisine centrale implique une gestion communale (gestion des agents RH – équipement, recrutement, gestion des achats des matières premières, gestion de la logistique de livraison). Elle ne peut pas répondre aux besoins de la collectivité et aurait une répercussion sur le taux d'imposition des familles imposables. Sans la possibilité de varier les menus et de proposer des produits bio et des repas végétariens etc. De plus, notre objectif est de ne pas dépasser 5,72€ par repas

COMPTE RENDU DU CONSEIL LOCAL DU 08 JANVIER 2024



Pour produire au plus juste, le délai réservation serait maintenu à 14 jours voir augmenté. Cergy consomme 6000 repas quotidiens quand le prestataire en produit 60.000. Leurs marges de négociation des matières premières sont bien plus avantageuses.

RPE : Pourquoi autant de disparité d'une ville à l'autre sur le délai de réservation avec Sogeres. Celles-ci pourtant possèdent un volume important d'enfants qui mangent à la cantine avec ce prestataire ?

Concernant le groupement de commandes (Vauréal 8 écoles, Courdimanche 3 écoles et Puiseux 1 école), le terme du contrat arrivait à échéance. SOGERES a de nouveau remporté le marché. Ils ont impacté les nouveaux tarifs directement avec une augmentation de 35%.

Notre contrat étant en cours, pour ne pas subir cette augmentation, nous avons limité à 7%.

RPE : les agents de la ville auxquels vous avez mis fin au contrat et qui sont à présents employés par la SOGERES reviennent beaucoup plus chers à la ville.

Réponse de la collectivité : Les agents étaient en CDD à la ville. Ils sont à présent en CDI à la Sogeres. Nous luttons contre la déprécarisation et la meilleure solution pour ces agents étaient d'intégrer la Sogeres.

Le Maire : Proposition de former un groupe de travail pour réfléchir sur les moyens d'assouplir le règlement des 14 jours de réservation sans répercussion sur le tarif des cantines. Un groupe de travail composé des parents élus et des agents de la ville sera mis en place pour travailler sur le sujet dès la semaine prochaine.

La séance est levée à 21h30.